

PROJET DE LOI « PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS »

LE « MONDE D'APRÈS », CE N'EST PAS POUR DEMAIN !

• Montreuil, le 1^{er} avril 2021

L'Assemblée nationale examine le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » issu des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Bien loin de sa promesse de mettre en débat « sans filtre » ces propositions, Emmanuel Macron a choisi de les passer par le tamis de son idéologie ultra-libérale, comme l'illustre son premier « joker » concernant la taxation à 4% des dividendes.

Or, la CGT l'a toujours affirmé : il ne saurait y avoir de transition écologique réussie sans un impératif de justice sociale qui la guide.

A travers cette expression nous souhaitons aborder le thème contenu dans les articles 4 à 10 de la loi et qui s'intitule Encadrer et réguler la publicité. L'Article 9 stipule « À titre expérimental et pendant une durée de trois ans, la distribution à domicile d'imprimés papiers ou cartonnés à visée commerciale non adressés, lorsque l'autorisation de les recevoir ne fait pas l'objet d'une mention expresse et visible sur la boîte aux lettres ou le réceptacle du courrier, est interdite. »

Cette mesure aura des effets sociaux et économiques néfastes sur plusieurs de nos secteurs d'activités, comme elle aura des contre-effets sociaux et environnementaux n'allant ni dans le sens de la justice sociale, ni dans celui de la résilience des territoires.

À titre d'exemple la loi n'aborde pas les incidences des Centres DATA sur le climat, alors que plusieurs expertises établissant une comparaison entre les supports papiers et numériques interrogent grandement sur les effets et l'impact de l'un et de l'autre. La réponse est loin d'être tranchée.

Or, la CGT l'a toujours affirmé : il ne saurait y avoir de transition écologique réussie sans un impératif de justice sociale qui la guide.



L'écosystème du papier graphique constitue une filière industrielle non négligeable de l'économie française : plus de 311 000 emplois en France et 0,7 % du PIB français. La filière a fait des efforts depuis des années sur les encres plus vertes et sur le recyclage du papier.

Deux entreprises sont concernées dans le secteur de la distribution directe : Mediapost et Adrexo qui emploient 35000 salariés.

Dans le secteur de la publicité, ce sont toutes les agences

Engager une transition écologique c'est agir pour une économie plus protectrice des travailleurs et des travailleuses, garante d'une meilleure exploitation et répartition des richesses pour toutes et tous.

de publicité, les agences médias et régies publicitaires qui sont concernées.

La filière papetière, écologique par essence, se verra fortement impactée et le tri sélectif des entreprises comme des citoyens ne servira plus qu'à alimenter les incinérateurs en lieu et place d'une réutilisation et d'une valorisation de cette matière végétale.

Concernant la filière graphique, c'est une partie non négligeable de sa capacité de production et de revenus qui se voit amputée pour des entreprises fortement impactées déjà par la crise.

Cet article 9 va mettre à mal des dizaines de milliers d'emplois dans une situation déjà fortement dégradée du marché du travail qui voit le nombre de privés d'emplois s'accroître de plus d'un million de travailleurs.

Il ne faut pas que « l'écologisme » qui sert de trame à ce texte, devienne une nouvelle religion avec ses grands prêtres et ses dévots, car loin de répondre aux défis écologiques bien réels eux, ce projet de texte vise à satisfaire un électorat potentiel en vue des futures présidentielles.

Ce projet fait la part belle aux GAFAM dont les dirigeants, les plus fortunés de la planète, sont reçus régulièrement par le locataire de l'Élysée. C'est un choix de société qui favorise la domination du tout numérique, secteur industriel le plus polluant, au détriment d'industries beaucoup plus vertueuses en matière écologique.

Les processus de dématérialisations accélèrent la valorisation des données numériques, avec une utilisation intempestive, irrespectueuse de la protection de l'individu et de la confidentialité. Cette agression de notre intimité n'a d'autres finalités que de dégager des profits substantiels. A tel point que l'analyse de la prospection gratuite est résumée ainsi « *quand c'est gratuit c'est toi la marchandise* » bien loin de la notion d'intérêt général et de la solidarité qui la guide.

Engager une transition écologique c'est agir pour une économie plus protectrice des travailleurs et des travailleuses, garante d'une meilleure exploitation et répartition des richesses pour toutes et tous. C'est, en un mot, œuvrer collectivement à un développement humain durable.

Pour la CGT, engager une telle transformation de la société implique un changement radical qui ne peut se soutenir qu'à partir d'un renforcement des politiques publiques.

Cela signifie, certes, des financements à hauteur de l'enjeu environnemental mais, aussi, l'implication directe des travailleurs et de travailleuses et de leurs représentants qui demeurent les plus aptes, par leur connaissance et leur maîtrise des outils de production et d'exploitation, à donner une orientation juste socialement et efficiente à la transition écologique.

C'est pourquoi nous pensons que notre avenir mérite mieux qu'un projet de loi sans ambition au service d'un système qui a largement fait les preuves de sa nocivité en matière sociale, économique et environnementale. La transition écologique exige un vrai débat national et populaire dans lequel la CGT pourrait porter ses propositions alternatives et concrètes pour un développement durable en matière d'emploi, de formation et de critères d'investissement et d'une vraie considération des femmes et des hommes à travers le Nouveau Statut du travail salarié.

Oui nous souhaitons contribuer à construire le monde de demain en conciliant justice sociale et écologie. •

